



L'annexe descriptive
« Supplément au diplôme »

Anne LE GUILLY

Membre du groupe de travail « Supplément au diplôme »

Chargée du domaine Scolarité - Vie de l'Étudiant (A.M.U.E.)

05 novembre 2002

Pourquoi un supplément au diplôme ?

- **De nouvelles qualifications prolifèrent partout dans le monde**
- **Les structures d'enseignement et les systèmes de qualification évoluent en permanence**
- **La non-reconnaissance des qualifications constitue, à présent, un problème général**
- **Un nombre croissant de citoyens mobiles sont en quête d'une juste reconnaissance de leurs qualifications**
- **Les informations fournies par les seuls diplômes originaux sont insuffisantes**
- **De nombreuses autres barrières à la reconnaissance existent (ex. terminologie confuse, diplômes étrangers mal compris, xénophobie etc.)**



Le rôle du supplément au diplôme



- **Promouvoir la transparence dans l'enseignement supérieur**
 - **Aider à faire face à l'évolution rapide des qualifications**
- **Soutenir la mobilité, l'accès et l'apprentissage tout au long de la vie**
 - **Faciliter la reconnaissance académique et professionnelle**
 - **Respecter l'autonomie académique nationale**
 - **Faciliter la prise de décision décentralisée**
- **Promouvoir les informations précises sur les qualifications**

Le supplément au diplôme

Ce qu'il est : Un document visant à fournir des données indépendantes et suffisantes pour ...

améliorer la transparence internationale

assurer la reconnaissance académique et professionnelle équitable des diplômes

décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies

Le supplément au diplôme



Ce qu'il n'est pas :

un curriculum vitae

un remplacement de la qualification originale

un relevé de notes

un système automatique garantissant la reconnaissance

Une structure générale commune à tous

Composée de huit parties d'information relatives...

- au titulaire de la qualification
- à la qualification
- au niveau de la qualification
- au contenu et aux résultats obtenus
- à la fonction de la qualification
- à des informations complémentaires
- à la certification du supplément
- au système national d'enseignement supérieur



Sa déclinaison française

Constitution d'un groupe de travail par la CPU, réunissant des représentants :



- des établissements d'enseignement supérieur, du M.E.N. ;
- des promoteurs nationaux du supplément au diplôme et des ECTS ;
- de l'A.M.U.E..

Son objectif :

- élaborer un outil qui sera proposé comme "modèle" à tous les établissements français.

Son souhait :

- que le document soit délivré de façon systématique à tous les étudiants, qu'ils soient en mobilité ou pas ;
- à l'étudiant de l'utiliser comme bon lui semble.